

Désignation de l'entreprise : SAS A VIEDOM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 9 Rue Victor Hugo		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 5 1 4 4 5 5 8 7 2 0 0 0 4 4		Néant ☐ *							
		Exercice N, clos le, 31122024	N-1 31122023						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO					
		Constructions	AP	5 022	AQ	686	4 335		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	462	AS	230	231	385	
		Autres immobilisations corporelles	AT	26 566	AU	4 712	21 855	723	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU		CV			
			Créances rattachées à des participations	BB		BC			
			Autres titres immobilisés	BD		BE			
			Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières *	BH	2 098	BI		2 098	868			
TO TAL (II)		BJ	34 147	BK	5 628	28 519	1 976		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			4 554	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	120 540	BY		120 540	115 808	
		Autres créances (3)	BZ	9 050	CA		9 050	4 438	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	51 753	CE		51 753		
Disponibilités		CF	139 215	CG		139 215	158 450		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			1 179		
	TO TAL (III)	CJ	320 557	CK		320 557	284 428		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	354 705	1A	5 628	349 077	286 404		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	2 098	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :					

Désignation de l'entreprise SAS A VIEDOM		Néant ☐ *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 5 000)	DA	5 000	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	500	500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	63 527	50 000	
	Report à nouveau	DH		(13 030)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	20 194	56 558	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	89 221	99 027	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	27 068	27 068	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	27 068	27 068	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	500		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	16	376	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	53 756	4 821	
	Dettes fiscales et sociales	DY	149 494	154 055	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	29 021	1 057	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	232 788	160 310	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	349 077	286 404	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	232 788	160 310	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	500			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **349 077** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2024**
- finit le **31/12/2024**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS A VIEDOM** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été arrêtés en date du 17 Février 2025 par le dirigeant.

Le bilan de l'exercice présente un total de **349 077 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Faits Significatifs :

A la date d'arrêté des comptes annuels clos au 31/12/2024, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la poursuite de l'activité de la société.

A VIEDOM
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 9 RUE VICTOR HUGO, 33350 CASTILLON LA BATAILLE
514 455 872 RCS LIBOURNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 25 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 20 194,18 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	20 194,18 euros
- à titre de dividende global à l'Associée Unique, la somme de..... soit 60 euros par action	15 000 euros
le solde	5 194,18 euros

en totalité au compte « autre réserves » qui s'élève à 68 721,32 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 15 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2023 : 30 000 euros, soit 120 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000 euros

Certifié conforme
L'Associée Unique
Pour la société TIABAN
Monsieur Alexandre TOURRET

